

AUDIENCE SOLENNELLE

Je voudrais en ce début d'année vous souhaitez mes meilleurs vœux pour 2016 et que nous ayons une pensée pour toutes les victimes des attentats meurtriers en France au cours de l'année 2015, je fais le souhait que cela ne se reproduise plus jamais.

Depuis de nombreuses années maintenant nous sommes confrontés à des attaques et des réformes provenant des partis politiques. L'année 2015 n'a pas échappé à cette habitude, avec une réforme sans précédent du droit du travail.

La frénésie législative du gouvernement en matière de réforme du droit du travail est sans précédent, avec :

- la loi organique sur la suppression des élections prud'homales,
- les lois Macron, Rebsamen,
- le projet de loi sur la Justice du 21^{ème} siècle,
- le projet de loi issu du rapport Combrexelle,

Tout cet arsenal législatif est engagé afin d'affaiblir, voire de supprimer les garanties des salariés en matière de droits sociaux.

Cette offensive antisociale, se déroule de manière totalement autoritaire, sans le plus infime respect pour le rôle et la légitimité des organisations syndicales dans le processus de négociation et de concertation.

Force est de constater que la représentation nationale n'est pas mieux traitée. En effet, le recours multiple aux Ordonnances, Décrets, ou 49-3, démontre, s'il en était besoin, le peu de cas qui est fait des parlementaires. Ces dispositifs excluent de fait tout débat, amendement ou opposition aux projets Gouvernementaux. Ce choix témoigne de la détermination du pouvoir en place à avancer à tout prix vers le moins disant social, quitte à bafouer les droits du Parlement, après avoir bafoué le dialogue social.

Dans cette vaste offensive, les prud'hommes ne sont pas épargnés c'est le moins que l'on puisse dire ! En effet, il s'agit ici de s'en prendre à une pièce maîtresse de la protection juridique des salariés, afin que ces derniers ne puissent plus obtenir réparation des préjudices qu'ils ont subis de la part de patrons qui ne respectent pas la législation du travail.

Cette instance judiciaire, unique en Europe, est devenue, depuis plus d'une décennie, la cible des gouvernements français, notamment sous l'injonction de la Commission de Bruxelles !

Les multiples tentatives de culpabilisation des salariés « trop protégés », « trop payés » « trop gourmands » doivent cesser au profit d'un rassemblement de toutes les catégories sociales afin d'imposer une autre vision de la répartition des fruits du travail !

Face à cette situation et plus que jamais, l'action syndicale se révèle être le seul rempart pour les salariés. Action syndicale de plus en plus criminalisée

C'est pourquoi, en se fondant sur ce qu'est la justice, **Principe philosophique, juridique et moral** fondamental.

La justice est un principe à portée universelle, elle apparaît pouvoir varier en fonction de facteurs culturels. La justice est un idéal fondamental pour la vie sociale et la civilisation.

La condamnation d'acteurs de la vie sociale qui défendent **le droit au travail inscrit dans la constitution** pour l'ensemble des salariés, comme par exemple les 8 militants de Goodyear ou les salariés d'Air France, qui luttent pour le droit au travail, contre ces multinationales qui bafouent le droit, la morale.

La décision de condamner ces acteurs du dialogue social à de la prison ferme va à l'encontre de la garantie que représente la justice que ce soit au regard du droit, et de la morale.

La justice ne peut pas être l'outil qui servira les forts pour mettre à terre notamment ceux qui mènent le dialogue social, au contraire elle doit l'encourager dans le respect du principe de justice.

Des actions pour la défense et le renforcement de la justice prud'homale se sont multipliées lors de la suppression des élections et du projet de loi Macron.

En effet, aucune des mesures proposées dans la loi ne répond à ce que le ministre de l'économie prétendait apporter : la réduction des délais de procédure et un accès plus rapide à la justice prud'homale ! Pire, le renvoi à un bureau de jugement présidé par un juge professionnel marque le commencement rampant de l'échevinage, c'est à dire à brève échéance, la fin de la parité.

Il en est de même sur la menace qui pèse sur l'oralité, avec l'obligation qui serait faite de motiver la saisine devant le Conseil!

Quant au projet d'ordonnance portant sur la désignation des conseillers prud'hommes pour 2018, sa complexité et son opacité montrent combien la suppression des élections prud'homales au suffrage universel visait avant tout sa résonance démocratique ! L'élection prud'homale reste la seule garantie pour que l'ensemble des salariés puissent élire leurs juges prud'hommes !

Aucun moyen supplémentaire ne fait partie des mesures prévues alors que nul n'ignore aujourd'hui que l'amélioration significative du fonctionnement des Conseils de

Prud'hommes, passe nécessairement par un renforcement des moyens humains et matériels surtout que la durée de ce mandat est presque doublé. Alors qu'elle devait être de 5 ans, nous en sommes actuellement à 7 ans et il reste encore 2 ans à faire.

Beaucoup de conseillers ont quitté leurs fonctions suite à des mutations, des maladies, des changements de vie professionnelle et familiale. Ceci fait que la plupart des sections se retrouvent dans des situations, ou les conseillers actuels doivent palier l'absence des autres conseillers.

Dans une situation de crise, chacun d'entre nous doit également se plier à des difficultés dans les entreprises, et ne peut être aussi disponible que nous le désirerions afin de respecter les délais des prononcés.

Il faut dire que la plupart des renvois qui nous sont demandés en audience ne nous aident pas non plus et n'encourage pas les vocations.

Comprenez bien que lorsque nous sommes confrontés à toute une audience blanche, ce sont 4 conseillers qui ont quittés l'entreprise pour être présent à une audience, ou aucun dossier n'est retenu. 4 conseillers qu'il faut rémunérer, pas cher je vous l'accorde 7€ de l'heure pour un salarié et 14€ pour un employeur, plus les déplacements.

Soyons clairs, il est hors de question, dans ce contexte, de favoriser la mise en œuvre des mesures, imposées à coups de 49-3, et qui n'ont qu'un objectif, supprimer les spécificités prud'homales que sont :

- *L'oralité des débats ;*

- *La conciliation ;*

- *Le bureau paritaire composé de juges non professionnels...*

Pour ce qui concerne le département du Lot, nous ne pouvons que dénoncer une nouvelle fois les conséquences pour les justiciables, provoquées par la fermeture du Conseil de Prud'hommes de Figeac, suite à la réforme de la carte judiciaire en 2008, du fait de l'éloignement de la juridiction pour un grand nombre de salariés dans un bassin d'emplois riche en industrie et aussi du fait de la mise en place des ruptures conventionnelles qui sont largement utilisées par le patronat pour dissimuler des licenciements économiques ou pour pouvoir se séparer d'un salarié qui dérange sans avoir à mettre en œuvre une procédure de licenciement.

La preuve en est que la plupart des emplois supprimés, par ruptures conventionnelles, ne sont jamais remplacés et les salariés toujours en recherche d'emploi après plus d'un an.

Dans le LOT le nombre de ruptures conventionnelles homologuées par la DIRECCT ne cesse de croître se sont : 650 en 2013, 701 en 2014 et 726 en 2015 et là ce ne sont que celles qui ont été homologuées !

Non content de voir chaque année le nombre de rupture conventionnelle augmenter. Les instances patronales en demandent toujours plus au gouvernement, notamment dernièrement avec cette nouvelle attaque du Président du MEDEF au sujet du CDI, sous prétexte encore une fois que c'est en facilitant le licenciement qu'on favorisera les embauches.

Pour finir mon discours, je fais le vœu pour 2016 d'un patronat qui respecte ses engagements en termes d'emplois face aux milliards d'exonération de cotisations sociales qu'il a reçu.

Je fais le vœu pour 2016 d'une société plus juste, plus égalitaire, qui ne laisse pas des pans entiers de nos Concitoyens de coté, une société qui se donne les moyens de lutter contre la pauvreté et surtout contre le chômage et pour le plein emploi.

Je fais le vœu pour 2016 du développement et de l'égalité d'accès aux services publics dans le Lot et le monde rural.

Pour finir, Je fais le vœu pour 2016 d'un monde de justice, de paix et de progrès social.

Merci

Gilles Bellivier/CGT